



BULLETIN MOUVEMENT PÉTAIN

No 10 | Stalag VI G | Numéro Spécial | 1er Mai 1943

Geprüft
Stalag VI/G

FÊTE DU TRAVAIL et de la PAIX SOCIALE

"Le 1er Mai a été jusqu'ici un symbole de division et de haine. Il sera désormais un symbole d'union et d'amitié parce qu'il sera la fête du Travail et des Travailleurs."

Maréchal PÉTAIN.

=====
S O M M A I R E
=====

- Principes sociaux de la Révolution Nationale et du Maréchal Pétain.
- Dignité du Travail par RONDEAU
- La Charte du Travail
- Principes et applications " L'ÉQUIPE
- Cent ans de luttes ouvrières " PLANTIER
- La Communauté d'entreprise " FRAISSE
- Salaires " TAUPAIN
- L'Artisanat " GONON
- La Paix Sociale Interviews
- Travail et Loisirs " PLANTIER

====oOo====

10 P 1055 R9

PRINCIPES SOCIAUX

Paroles du Maréchal

LES ASPIRATIONS OUVRIÈRES

Que veulent-ils donc au juste, les ouvriers, lorsque, délivrés de leurs mauvais bergers, ils s'interrogent dans l'honnêteté de leur conscience et dans la sincérité de leur cœur ?

Ils veulent d'abord :

S'évader de l'anonymat où ils ont été jusqu'ici trop souvent confinés ; ne pas vendre leur travail comme une marchandise ; ne pas être traités comme des machines, mais comme des êtres vivants, pensants souffrants ; avoir avec leurs chefs des relations d'homme à homme.

Ils veulent ensuite :

Echapper à l'incertitude du lendemain ; être protégés contre les aléas du chômage ; trouver dans leur métier une sécurité ou, pour mieux dire une propriété ; avoir la possibilité d'y avancer jusqu'à la limite de leurs aptitudes.

Ils veulent en outre :

Participer dans une mesure raisonnable aux progrès de l'entreprise à laquelle ils sont associés ; avoir une sauvegarde efficace contre les misères qui les guettent, lorsque survient la maladie ou lorsqu'arrive la vieillesse ; pouvoir élever leurs enfants et les mettre en état, selon leurs capacités, de gagner honorablement leur vie.

Toutes ces aspirations sont légitimes, et, dans l'ordre nouveau que nous préparons, elles doivent être satisfaites.

(Commentary, 1er Mai 1941)

LA COMMUNAUTE DU TRAVAIL

En réalité, les causes de la lutte des classes ne pourront être supprimées que si le prolétaire qui vit aujourd'hui, accablé par son isolement, retrouve dans une communauté de travail les conditions d'une vie digne et libre, en même temps que des raisons de vivre et d'espérer.

Cette communauté, c'est l'entreprise. Sa transformation peut seule fournir la base de la profession organisée qui est elle-même une communauté de communautés.

Cela exige qu'une élite d'hommes se donne à cette mission.

Ces hommes existent parmi les patrons, les ingénieurs, les ouvriers

L'APPEL AUX TRAVAILLEURS FRANCAIS

TRAVAILLEURS FRANCAIS, je vous demande d'entendre mon appel. Sans votre adhésion enthousiaste à l'oeuvre de reconstruction sociale rien de grand ne peut être fait. Sachez vous y donner avec un désintéressement total.

- OUVRIERS mes amis, n'écoutez plus les démagogues. Ils vous ont fait trop de mal.

Ils vous ont nourri d'illusions, ils vous ont tout promis, souvenez-vous de leur formule : "Le Pain - la Paix - la Liberté". Vous avez eu la misère, la guerre et la défaite.

Pendant des années, ils ont injurié et affaibli la Patrie, exaspéré les haines, mais ils n'ont rien fait d'efficace pour améliorer la condition des travailleurs, parce que, vivant de leur révolte, ils avaient intérêt à encourager ses causes.

- INGENIEURS, vous avez pensé trop souvent qu'il vous suffisait de remplir avec conscience votre fonction technique.

Vous avez plus à faire, car vous n'êtes pas seulement des techniciens, mais des chefs.

Comprenez bien le sens et la grandeur du nom de CHEF.

Le chef, c'est celui qui sait à la fois se faire obéir et se faire aimer. Ce n'est pas celui qu'on impose, mais celui qui s'impose. N'oubliez pas que pour commander aux hommes, il faut savoir se donner.

- PATRONS, parmi vous beaucoup ont une part de responsabilité dans la lutte des classes.

Votre égoïsme et votre incompréhension de la condition prolétarienne ont été trop souvent les meilleurs auxiliaires du communisme

Je ne vous demande pas de renoncer à tirer de vos entreprises le bénéfice légitime de vos activités, mais je vous demande d'être les premiers à comprendre vos devoirs d'Hommes et de Français.

---:---:--- (St Etienne, 1er Mars 1941)

POUR LA FRANCE

Renoncez à la haine, car elle ne crée rien ; on ne construit que dans l'amour et dans la joie.

En faisant de la FRANCE une société humaine, stable, pacifiée, vous serez les meilleurs artisans du redressement de la Patrie.

---:---:--- (St Etienne, 1er Mars 1941)

LE MESSAGE RENOUVELE

Seule l'autorité garantira les libertés réelles dans le travail, seule l'autorité permettra quand la France sera délivrée des contraintes de la guerre, d'abattre les privilèges et de réaliser le programme social que j'ai formulé à St Etienne et à Commentry.

Une phrase le résume : supprimer la condition prolétarienne, tel est le but de la Charte du Travail.

(Appel radiodiffusé du 4 Avril 1943.)

-----oOo-----

DIGNITÉ du TRAVAIL

Notre temps a cessé de croire à la dignité du travail.

Jadis, l'ouvrier aimait son travail et s'y donnait avec goût. J'ai retenu cette phrase d'une dame visitant la magnifique chapelle de Brou dans l'Ain : "Le monument ne peut être qu'une oeuvre d'amour." Elle avait raison ; pour faire beau et bien, il faut aimer. Sans amour pour son travail, l'ouvrier ne peut faire oeuvre belle et bonne.

Pourquoi, aujourd'hui, si peu de goût pour le travail -surtout pour le travail manuel ? C'est en grande partie à cause des conditions dans lesquelles il s'effectue. Non qu'il faille pousser le traditionnel couplet contre le machinisme -le machine est bonne et la multiplication des produits est un incontestable progrès. Mais ce progrès fut si rapide que l'ouvrier n'a pas eu le temps de s'y adapter. Et il en est la grande victime, réduit le plus souvent à l'état de rouage secondaire.

Il faut souhaiter que changent bientôt les conditions du travail. Il semble qu'on s'y emploie de plus en plus, un peu partout, à la faveur de la révolution économique introduite dans le monde par les bouleversements présents. Laissons aux Chefs d'Etat le soin de mener à bien cette révolution et faisons confiance, nous Français, au Maréchal qui a inclus dans la Révolution Nationale la réforme des conditions du travail.

Rappelons-nous deux vérités auxquelles tout travailleur devrait croire profondément.

La première, c'est que le travail, loin d'être une marque de servitude, est un signe de noblesse. Le travail, c'est un geste humain au meilleur sens du mot. L'animal ne travaille pas ; il exécute les actes que l'instinct ou le dressage lui ont dictés ; il n'en connaît pas la valeur, il est incapable de les perfectionner.

L'homme sait pourquoi il travaille, il connaît la valeur de son effort et perfectionne ses gestes en vue d'un rendement toujours meilleur.

Mais surtout, la dignité du travail vient de ce que l'homme prend par lui autorité sur la Nature. Pascal exalte ainsi la supériorité de l'homme. Il ne faut-dit-il- qu'une humble force de la Nature pour écraser l'homme. La supériorité de l'homme sur la Nature c'est qu'il la connaît, que si le roc l'écrase, il sait qu'il meurt alors que la Nature, elle, ignore sa force. Plus grande encore la supériorité de l'homme qui non seulement a conscience des forces de la Nature mais encore sait les mettre en oeuvre pour en tirer une amélioration de sa vie.

Contemplant d'avion la Nature. Elle apparaît impressionnante avec ses forces conjuguées, ses montagnes, ses rivières, toute cette vie mystérieuse qui l'anime, la pénètre et parfois la bouscule.

Un être chétif, qu'on n'aperçoit même pas, vit au milieu de cette hostilité. Approchons de terre, nous voyons surgir les villes, tourner les usines, s'élever les monuments ; la chute d'eau qui tombe de la montagne a été canalisée, assagie et contribue aujourd'hui à éclairer la région, à tirer les trains. L'être chétif est passé par là et son intelligence a dompté la Nature pour la mettre à son service.

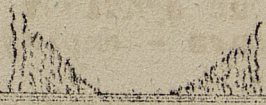
Noblesse du travail : il fait de l'homme un créateur en petit.



Autre vérité féconde : le travail unit les hommes.

Vérité d'actualité, celle-là, dont on a abusé d'ailleurs en faisant de cette unité une force destructrice dans la lutte des classes. C'est la communauté du travail qui la première a donné à l'homme l'idée de classe. Elle rejoint l'un des besoins les plus profonds de son être. "L'union fait la force" dit la sagesse des siècles. La première union réalisée par l'homme, c'est celle qui lui fut imposée par la Nature brutale et aveugle. Pour dompter cette marâtre, il n'a pas fallu moins que toutes les faiblesses rassemblées en un effort unique.

Elle est bonne et féconde, cette union par le travail et elle confère à celui-ci une incomparable dignité, à condition toutefois qu'elle tende à s'élargir, à englober successivement tous ceux qui, du haut en bas de l'échelle sociale, du patron au dernier ouvrier, contribuent à la même oeuvre, - puis tous les hommes qui oeuvrent ensemble pour que vive mieux l'humanité- enfin l'humanité tout entière, en marche vers un progrès toujours plus grand.



Dignité du travail -on y venait lentement- Voici que la catastrophe d'aujourd'hui a permis de franchir en quelques années de formidables étapes. Réjouissons-nous que le travail sorti de cette tourmente, grandi dans l'esprit des travailleurs et des non-travailleurs- réjouissons-nous particulièrement, nous Français, que son nom soit désormais inscrit dans les plis du drapeau, au même titre que la famille et la patrie, ces autres valeurs.

Maurice RONDEAU

"Dans les guerres passées, on disait VAINCRE ou MOURIR : aujourd'hui on doit dire TENIR et REVIVRE. C'est bien plus qu'une bataille: c'est la lutte totale de toute une nation, la grande entreprise de vie de tout un peuple contraint de refaire sur sa terre sa force et sa jeunesse"

"Cette France de la défaite et de l'humiliation, que ce soit encore encore la France de l'effort et de la confiance. Qu'elle retrouve en son vieux sang terrien son génie de la jeunesse"....

Henri POURRAT

(L'Homme à la bêche)

OU EN EST L'APPLICATION ?

=====
=====

L'application de la Charte se heurte à de grosses difficultés :

Du fait de circonstances de guerre.

- manque de matières premières, concentration industrielle provisoire
- main d'oeuvre prisonnière ou transférée à l'étranger ou requise pour les travaux agricoles.

Du fait de l'esprit de classe encore trop général.

- tendance paternaliste du patronat.
- manque d'esprit de collaboration de certains milieux syndicaux.

CEPENDANT ...

le Gouvernement poursuit avec tenacité la réforme des institutions et des esprits :

- LES COMITES D'ENTREPRISE existent déjà dans 4700 entreprises sur 9303 établissements occupant plus de 100 ouvriers.

Les règles constitutives de ces comités sont encore vagues.

Un décret va les normaliser. Ces comités ont déjà une efficacité remarquable dans le domaine social partout où les employeurs ont compris leur devoir.

- LES SYNDICATS UNIQUES, constitués déjà dans l'hygiène, les assurances, le cuir sont en voie d'organisation dans les autres professions en partant très sagement des organismes existants (Décret du 8/9/42)

Leurs conseils d'administration provisoires ont pour but :

- de recenser leurs ressortissants,
- d'établir un statut provisoire.
- de prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement des organismes dont ils ont la charge.

- la CREATION DES COMITES SOCIAUX, a été annoncée le 14/1/43.

Les membres des Comités locaux seront pris dans les bureaux des syndicats. Le comité local désigne les membres du comité régional qui désigne à son tour les membres du comité national.

- Les FAMILLES PROFESSIONNELLES.

Critère utilisé : sont groupés dans une même famille les entreprises qui emploient une même matière première ou dont les conditions de travail sont voisines.

Au 20 Octobre 1942 : 23 familles étaient constituées.

5 ou 6 restaient à créer.

- STATUT DES PROFESSIONS LIBERALES.

Création de l'ordre des médecins, des vétérinaires, des avocats, des architectes. Organisation des professions de dentiste, pharmacien, notaire, avoué, huissier, etc ...

RESULTATS GENERAUX

- 1.- Détente psychologique entre les classes.
- 2.- Espoir profond pour tous d'une solution française du problème social qui permet d'éviter l'étatisme et le communisme.
- 3.- Création de tous les organismes qui permettent le passage du capitalisme libéral à la corporation sous le signe de la

"COMMUNAUTE D'ENTREPRISE"

=====
=====

100 ANS DE LUTTES OUVRIÈRES

Sans aucun doute, l'acuité des luttes sociales a dangereusement affaibli la France du XX^{ème} siècle. Les grèves ont réduit un potentiel diminué déjà par le manque d'hommes et de hauts fourneaux. Mais surtout l'injuste répartition des salaires et des bénéfices a suscité la rancœur, la haine et fait le lit du Communisme international.

Qui est responsable de cet état de choses ?

Il n'y a pas qu'un coupable. A juste titre, le Maréchal a souligné les fautes de tous les Français. Historien, j'ajouterai quelques précisions.

Les luttes sociales ne datent pas d'hier. Elles constituent la trame de l'histoire des cités antiques ou des villes italiennes et flamandes du Moyen Age. En France même, dès le XI^{ème} siècle, les bourgeois livraient pour leur liberté un dur combat aux seigneurs. Parfois même, des paysans secouaient leur passivité laborieuse en de terribles "jacqueries". A partir du XVI^{ème} siècle, dans les villes marchandes et manufacturières comme Lyon, les ouvriers se révoltent contre leurs employeurs qui ont monopolisé les corporations. A maints égards, la Révolution parisienne de 1789 -94 est un de ces conflits sociaux, exaspéré et haussé sur le plan de la politique.

La Révolution industrielle a posé le problème dans toute son ampleur. Venue d'Angleterre au XIX^{ème} siècle, elle a entassé près des usines multipliées un prolétariat misérable hâtivement recruté dans les campagnes. La concentration des entreprises coupe très vite les contacts personnels entre des ouvriers anonymes et des patrons de moins en moins nombreux mais de plus en plus riches et puissants.

Le libéralisme a rendu toute solution impossible. Doctrine absolument inhumaine, il a régi jusqu'à nos jours l'industrie en plein essor. Il a organisé la production par la libre-concurrence imposant à tous les patrons l'inéluctable nécessité de produire le plus possible au meilleur marché possible. Malheur à celui dont les prix de revient sont trop élevés. Il disparaîtra, ruiné. L'ouvrier réduit à n'être qu'un facteur de la production, devra travailler le plus longtemps possible pour le plus faible salaire !

Un âge de fer est revenu sur la terre. Les ouvriers souffrent d'abord en silence parce qu'ils ont l'âme campagnarde. Mais la vie en commun à l'usine, au cabaret et dans les immondes casernes d'habitation qui déshonorent nos grandes villes, les unit peu à peu pour la revendication et pour l'action. C'est la grande bataille pour les lois sociales qui commence. Elle dure encore.

En France -particularité remarquable- elle s'est déroulée sur le terrain politique. Les Français ont l'amour de l'éloquence et des luttes du forum. Tandis qu'en Angleterre et surtout en Allemagne, le mouvement ouvrier a abouti à la formation de syndicats

extraordinairement puissants, prospères et nombreux ; chez nous, les travailleurs sont entrés directement dans la lutte des partis.

En 1848, pour la première fois, les ouvriers parisiens sont socialistes. Ils animent l'aile gauche de la Révolution, se révoltent en armes aux Journées de Juin lorsque la République décidément bourgeoise, rompt avec eux. En 1871, ils sont la force vive de cette Commune de Paris que les Soviets considèrent -à tort- comme une préfiguration de leur système. Après dix ans de répression féroce, les ouvriers français se risquent à nouveau dans l'action. La IIIème République, bourgeoise mais démocratique, ne peut les écarter ouvertement : elle essaiera de se servir de leurs voix pour se fortifier aux élections. A partir de 1890, les partis d'extrême-gauche, socialistes puis communistes, se lancent à la facile conquête du monde ouvrier grâce à une propagande démagogique. Nous avons tous connu des grands bourgeois, portés au pouvoir par leurs propres promesses, oublier instantanément qu'ils étaient des élus "prolétariens" et observer scrupuleusement les rites les plus conservateurs de la République immuable.

Quels avantages les ouvriers ont-ils retirés de leur descente dans l'arène politique ? Il serait injuste d'accuser le patronat de n'avoir rien fait pour eux. Beaucoup de bourgeois comme Tocqueville, Napoléon III, Ferry ou même André Tardieu ont compris la question ouvrière, les dangers du paupérisme : sous-production, sous-consommation, affaiblissement de la race, etc ... Les patrons américains n'ont pas été les seuls à reconnaître les avantages des hauts salaires. Des régimes ou des majorités, dits de droite, ont fait la plupart des lois ouvrières : la limitation du travail des enfants en 1841, la reconnaissance du droit de coalition en 1864, du syndicalisme ouvrier et du droit de grève en 1884 (la grève, seul moyen à l'époque d'arracher des augmentations de salaire). Le Bloc National instaure la journée de 8 heures après la Grande Guerre et la Chambre "poincariste" de 1928 votera les Assurances Sociales.

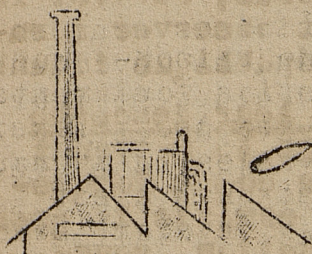
Mais les ouvriers ont considéré -non sans quelque raison- que tout cela ne constituait que des palliatifs. La question fondamentale des rapports du Capital et du Travail n'était pas abordée. Aussi, dès le début du XXe siècle, les luttes ouvrières ont-elles eu un nouvel objectif : les réformes de structure. Ici, le patronat s'est montré intransigent. Les moyens politiques et légaux devaient échouer. Il ne restait d'espoir que dans la Révolution, faite dans et par la violence. Les Communistes se sont offerts pour la réaliser. Ils ont cherché à persuader les ouvriers que leur doctrine, le "Marxisme", les mènerait au bonheur. De fait, après 1920, on constate une poussée lente, mais continue, du prolétariat français vers le Communisme.

En 1936, les Communistes prétendent parler au nom du monde ouvrier tout entier et notamment de la C.G.T., cette confédération élastique de syndicats embryonnaires ! La crise économique a secoué l'édifice capitaliste qui craque de toutes parts. La lutte sociale est ranimée. Je ne veux pas juger les événements de 36. Sans doute étaient-ils inévitables en raison de la déliquescence de la politique française. Ils eussent pu être bien plus graves si notre peuple avait été moins bien nourri. Des réformes importantes furent réalisées. Les ouvriers ont apprécié surtout les réajustements de salaires, les congés payés et la semaine de 40 heures. L'essentiel était pourtant la création des contrats collectifs, première en date de ces

réformes de structure que la Révolution Nationale veut étendre et multiplier. Les politiciens de partis, de syndicats ouvriers et de confédérations patronales portent la responsabilité des mauvais résultats.

Le monde du travail est à la veille d'obtenir des résultats substantiels. Tous les partis le lui promettent. La politique tracée par le Maréchal peut seule tenir ces promesses parce que, dans son réalisme, elle tient compte des possibilités pratiques, des besoins légitimes de toutes les classes et des nécessités vitales de notre pays.

André PLANTIER VI/H 4272



La communauté d'entreprise

L'entreprise capitaliste oppose les intérêts des actionnaires et les ouvriers. En opposant les intérêts, elle divise les hommes et les engage dans une lutte de classes stérile et anémiante.

Beaucoup de Français avaient compris la nécessité de rompre avec cet antagonisme. Le régime parlementaire par une déviation paradoxale de sa nature ne le permettait pas, car les capitalistes asservissaient à leurs intérêts l'Etat et les partis, grâce à l'argent. Les communistes, dans l'excès opposé, ne voyaient de solution qu'en étatisant brutalement toutes les richesses mobilières et immobilières, en supprimant par le fait même toutes les valeurs humaines que perpétuait la classe bourgeoise et en niant la liberté qu'accorde une propriété personnelle à l'homme et surtout au chef de famille.

DE LA COLLABORATION TECHNIQUE A LA COMMUNAUTE D'INTERETS.-

La défaite, en faisant table rase de tout le passé, a permis de dominer nos impuissances et d'éviter les excès. Nous avons été amenés pour reconstruire la France à concevoir une politique réaliste dans un esprit spécifiquement français.

Quelles sont les bases réelles de la vie économique et sociale ? Dans une entreprise, le résultat recherché, le produit manufacturé et le bénéfice que procure sa vente, est dû à la collaboration technique de tous les membres de l'usine : directeurs, ingénieurs, employés, ouvriers. Cette collaboration technique indispensable, que faut-il pour qu'elle s'humanise ? Que les membres unis dans l'activité créatrice ne soient pas opposés quand il s'agit de la répartition du profit : à chacun selon son travail (et non priorité absolue du capital). Qu'ils ne soient surtout pas opposés par une trop grande inégalité de traitement entre les membres, au point qu'une partie ait l'impression d'être exploitée par l'autre. Que tous, en un mot, se sentent "associés" aux intérêts de l'entreprise comme ils le sont dans le travail.

La communauté d'intérêts est alors une base solide pour permettre les rapprochements des hommes et des diverses classes sociales sans que l'un ait peur d'y perdre son autorité et l'autre sa liberté. La solidarité matérielle permet et prépare le passage d'une atmosphère de luttes à une solidarité humaine nécessaire pour retrouver la paix sociale et permettre l'épanouissement heureux et pleinier de tous les membres de l'entreprise devenue une communauté.

La communauté d'entreprise qui répond aux aspirations réelles et profondes de tous les hommes ne peut être obtenue dans le cadre capitaliste libéral qui asservit aussi bien les patrons que les ouvriers à ses lois. La tyrannie du capital et de la concurrence s'exerce aussi bien sur les patrons sociaux que sur les ouvriers qui ne voudraient pas être égarés par la haine.

LA COMMUNAUTÉ D'ENTREPRISE ASSURÉE PAR L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE.

La communauté d'entreprise ne sera donc possible que par une réforme totale de la structure de la vie économique : au lieu de laisser faire de bon sens à la base : les entreprises ne doivent plus être au service de l'argent, mais l'argent au service des entreprises où tous leurs membres trouvent raisons et moyens de vivre. En d'autres termes, il faut substituer au règne de l'argent celui de l'intérêt général qui contrôlera à la fois la distribution et la rémunération des capitaux et la marche des entreprises. L'intérêt général représenté par les collectivités sociales et professionnelles est garanti contre les égoïsmes privés par un Etat fort, comme l'a encore rappelé le Maréchal Pétain le 4 Avril 1943.

A la libre concurrence doit se substituer la profession organisée par les représentants de toutes les catégories sociales. La Révolution Nationale a fait sien ce principe. Il est à la base de la Charte du Travail où, à tous les échelons, de l'entreprise au cadre national, les comités sociaux assureront la coordination des intérêts de tous, d'abord sur le plan social mais pour préparer peu à peu le passage à une économie "corporative" proprement dite. La Charte du Travail nous oriente vers une organisation des corporations, corporations qui expriment surtout pour nous, après un siècle et demi de libéralisme économique et d'anarchie sociale, la restauration du primat du social sur l'économique et la hiérarchisation des fonctions ordonnées par l'intérêt général.

DU RÔLE DE L'ARGENT ET DE LA VALEUR.-

Tout le problème se ramène en définitive à la place donnée à l'argent et à la conception de la propriété.

Nous allons lentement vers une redécouverte de leur rôle naturel. L'argent a un double rôle :

- un rôle privé, pour permettre à chacun d'assurer sa propre subsistance, son propre développement et celui des membres de sa famille et à ce titre une économie humaine doit permettre la plus large accession de tous à cette propriété qui libère l'homme des servitudes matérielles et spirituelles.

- un rôle social. Tout propriétaire détient une partie de la richesse générale et il doit en subordonner l'emploi à l'intérêt de

tous. A ce titre, l'argent ne peut pas conférer un titre au commandant ou encore moins à l'exploitation d'autres hommes. La propriété doit être organisée et dirigée, administrée pour le bien de tous.

L'argent a donc un rôle privé, mais dans sa fonction sociale, de maître il doit devenir serviteur et la hiérarchie sociale ne doit plus avoir sa source dans la naissance ou la fortune mais dans le talent et le mérite (Principes de la Communauté du Mal Pétain).

Dans la communauté d'entreprise se créera une émulation et un courant d'échange qui facilitera l'élévation de chaque homme, aussi haut que lui permettent ses capacités à partir du moment où la richesse ne sera plus le critère de la valeur et du droit à commander. Ce principe si naturel et qui paraît si révolutionnaire était cependant appliqué dans les corps de fonctionnaires, dans l'armée, dans la politique. Pourquoi ne le serait-il pas dans l'industrie ?

CONCLUSION.-

Unis par le travail, associés dans un même intérêt, rapprochés par la collaboration, organisés dans une hiérarchie fondée sur le mérite, tous les membres d'une même entreprise formeront une communauté délivrée de la tyrannie du capitalisme et de l'argent. Cette réforme, conforme aux lois naturelles de l'économie et de la vie sociale, le Maréchal Pétain l'a inscrite en tête du programme de la Révolution Nationale.

Bousculant tous les désordres établis et tous les mythes, elle ne saurait se réaliser sans une longue adaptation aux réalités. Mais elle ne trouvera son aboutissement que si elle trouve prêtes à la collaboration toutes les classes unies dans une même hantise de l'intérêt national qui coïncide avec l'intérêt de chacun des Français.

Paul FRAISSE

SALAIRES

Le destin des salaires est d'être à toute époque une question d'actualité.

DÉFINITION.-

Les économistes en général définissent le salaire : "Tout revenu touché par un individu en échange de son travail."

LE SALAIRE DANS L'ECONOMIE LIBERALE.-

En général, les principaux modes de calcul sont :

- 1/- Le salaire "au temps".
- 2/- Le salaire à la tâche ou aux pièces.

3/- Le salaire avec primes (combinaison des deux précédents).

A ces salaires calculés trop abstraitement, les ouvriers avaient obtenu, grâce à l'action syndicale ou grâce à de généreuses initiatives patronales, les correctifs suivants encore très insuffisants :

- un sursalaire familial (allocations) calculé d'après les charges vient s'ajouter au salaire.

- on a aussi essayé également d'intéresser le salarié aux résultats financiers de l'entreprise (échelle mobile de salaires - participation aux bénéfices - actionnariat ouvrier).

CRITIQUES DU SYSTEME.-

Certains économistes voient dans ces modes de salaires l'origine de tous les maux qui depuis vingt ans se sont répandus dans le monde.

Des personnalités éclairées se sont aussi penchées sur le problème du salariat pour montrer la route qu'il était souhaitable de suivre.

LE PLAY écrivait dans son ouvrage "Les ouvriers européens" :

"Une des plus fausses idées de notre époque est de tout réduire à une question de sous et de deniers. En matière de salaires, par exemple, cette façon étroite d'envisager les choses conduit à la séparation et à l'antagonisme des classes. Le Patron se croit quitte envers l'ouvrier quand il lui a payé le prix de sa journée. C'est le principe de l'offre et de la demande appliqué aux rapports des hommes alors qu'il ne convient qu'à ceux des choses. Avec de telles idées, le patronat n'a plus de sens. L'arithmétique est satisfaite. Mais peut-on asséoir sur de telles bases la paix et la continuité de l'atelier de travail ?"

Plus proche de nous :

LA TOUR DU PIN pensait que si le salaire normal pouvait suffire aux besoins élémentaires et quotidiens de l'ouvrier, il ne couvrirait pas les multiples risques auxquels il était exposé, ni un certain nombre de loisirs culturels, moraux, familiaux, parfaitement respectables. Ces risques et sortes de besoins seraient justiciables d'un salaire complémentaire qui représenterait pour le travailleur la marge de sécurité indispensable. D'après lui, il faudrait qu'un organisme juridique et spécial puisse appliquer ce droit et ce serait "la Corporation" qui, grâce à son patrimoine corporatif propre, pourrait le lui donner. La Tour du Pin estimait en outre que la solution du problème des salaires impliquait un minimum de collaboration internationale.

LA POLITIQUE DES SALAIRES EN FRANCE DEPUIS LA GUERRE.-

Dès l'ouverture des hostilités, le Gouvernement avait décidé la stabilisation des salaires pour empêcher que les nouveaux besoins de main d'œuvre n'entraînaient une hausse des salaires pendant les hostilités. Cette règle a été maintenue après l'armistice, car la libre fixation des salaires restait incompatible avec la politique générale déterminée par les pouvoirs publics, notamment en matière de réglementation des prix. Malheureusement, cette limitation au pouvoir d'achat des salaires a soulevé des difficultés ; le blocage

des salaires ayant été beaucoup plus efficace que celui des prix, d'où déséquilibre des budgets, surtout ouvriers.

Dès le début de 1941, s'est dessinée une politique de relèvement des salaires "anormalement bas", et c'est le salaire moyen départemental, tel qu'il est fixé par l'application de la législation des Allocations familiales (augmentées elles-mêmes par la loi du 15/2/41) qui sert de base pour la détermination du salaire minimum de l'ouvrier adulte (non qualifié) du sexe masculin.

Puis la loi du 23/5/41 accorde une allocation provisoire supplémentaire au personnel assujéti aux Assurances Sociales.

CHARTRE DU TRAVAIL - STATUT DES FONCTIONNAIRES.-

Les mesures prises, comme nous venons de le voir, n'étaient que des palliatifs qui n'ont pas prétendu à une solution d'ensemble et définitive du problème des salaires. C'est alors que sous la haute direction du Maréchal Pétain, la Charte du Travail et le Statut des Fonctionnaires furent promulgués. Reportez-vous à la Charte, chapitre IV, qui dit en substance :

Les salaires sont déterminés d'après les principes généraux suivants :

- 1/- Salaire minimum vital perçu par tous les salariés (basé).
- 2/- Une rémunération professionnelle correspondant à la qualification professionnelle des bénéficiaires.
- 3/- Eventuellement un supplément tenant compte d'aptitudes personnelles, de rendement, etc ...
- 4/- Des allocations supplémentaires pour charges de famille.

Ies Comités Sociaux sont reconnus compétents pour traiter les questions relatives aux salaires et aux conventions collectives.

Pour les Fonctionnaires.-

La rémunération de la fonction publique sera désormais établie en considération des situations d'ordre familial. En principe, le traitement de base d'un fonctionnaire doit correspondre aux besoins d'un père de famille de 2 enfants - traitement de base accordé à tout fonctionnaire, même célibataire, âgé de moins de 35 ans. A compter de cet âge, s'il n'a qu'un enfant, son traitement supportera une réduction de 5% et s'il n'a pas d'enfant une réduction de 15%. Par contre des majorations sont prévues pour les fonctionnaires ayant plus de 2 enfants, majorations proportionnelles au traitement et qui se cumulent avec les allocations pour charges de famille.

QUE PENSER DE CES NOUVEAUX PRINCIPES.-

Ils permettent d'évaluer le chemin déjà parcouru vers une économie plus humaine où l'homme -le salarié- ne sera plus considéré seulement qu'en fonction de son rendement "mécanique" mais comme un être humain, travaillant mais aussi vivant, pensant, souffrant et responsable matériellement et spirituellement de la famille qu'il crée.

Rappelez-vous le langage si simple, si humain, du Maréchal Pétain s'adressant aux ouvriers, le 1er Mai, à Commentry, et soyez assurés

que notre Chef saura nous préserver d'un retour toujours possible des erreurs passées.

CONCLUSION.-

Cette évolution actuelle du salaire ne modifie pas complètement sa nature même mais, dans la situation économique actuelle de la France, une rupture complète et trop brutale avec les principes de l'économie d'avant-guerre n'était pas possible et vous comprendrez aisément pourquoi. Il convient aussi de signaler les tendances doctrinaires qui se manifestent de différents côtés en faveur d'un changement profond dans la condition même du salariat. L'avenir seul nous dira si certaines de ces nouvelles théories sont viables.

R. TAUPAIN



"Artisan", ce mot n'évoque-t-il pas tout d'abord le souvenir de nos premières leçons de choses, les Compagnons du Tour de France, une échoppe de cordonnier, un forgeron faisant jaillir des gerbes d'étincelles du fer qu'il frappe sur son enclume, images simples et sympathiques.

Le Dictionnaire Larousse nous donne : "Artisan : celui qui exerce un métier manuel", définition nette mais très insuffisante.

Il y a cependant une définition légale que voici : "Par maîtres-artisans il y a lieu d'entendre les travailleurs autonomes, de l'un ou l'autre sexe, exerçant personnellement et à leur compte, sans se trouver sous la direction d'un patron, un métier manuel, travaillant chez eux ou en dehors, employant ou non la force motrice, ayant ou non enseigne et boutique, se livrant principalement à la vente du produit de leur propre travail, justifiant de leurs capacités professionnelles par un apprentissage préalable ou un exercice prolongé de ce métier, accomplissant leur travail seuls ou avec le concours de leur conjoint, des membres de leur famille, de compagnons ou apprentis. Le nombre de ces compagnons ou apprentis ne pourra excéder cinq unités, l'artisan devant assurer seul la direction du travail."

Cette définition est minutieuse et précise ; on peut même lui reprocher son manque de souplesse. Et pourtant, le fisc apporte encore quelques restrictions à l'artisanat.

Nous savons que l'artisan est exonéré de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et est simplement redevable de l'impôt sur les salaires.

Or, pour bénéficier de ces avantages fiscaux, l'artisan ne doit pas utiliser d'autres concours que celui de sa femme, de ses père et mère, enfants et petits-enfants, d'un apprenti de moins de 18 ans et d'un compagnon.

En outre, les métiers d'alimentation (bouchers, charcutiers, boulangers, etc..) ne sont pas reconnus fiscalement comme artisanaux. La théorie de l'administration est qu'il y a spéculation sur la matière première.

Enfin, pour les artisans revendant des produits manufacturés, il ne faut pas que le chiffre de ces ventes excède d'un certain pourcentage le chiffre des ventes de leur propre travail. Ce pourcentage est variable suivant les métiers. Il est cependant en général de 25%.

Depuis l'Antiquité, et surtout depuis le XI^e siècle, où les artisans se réunissent en communautés, l'Artisanat a doté le monde de nombreux chefs-d'oeuvre, inspirés de la culture de chaque époque traversée.

Mais à partir du XVIII^e siècle, l'artisanat va subir des assauts furieux. Le système corporatif, abri et sauvegarde des métiers, est fortement ébranlé. L'industrie, la construction des chemins de fer aggravent la décadence. Les échanges s'organisent, l'Europe envoie au-delà des mers ses produits manufacturés et, en échange, reçoit des matières premières et produits exotiques. Le commerce mondial double tous les vingt ans, on vit sous le signe de la facilité; les possibilités d'enrichissement sont devenues telles que l'entrepreneur, l'ouvrier et le consommateur n'ont pas de peine à trouver, sous le régime de la production sans règles, des avantages supérieurs à ceux que leur procurait le régime de la production réglée.

Cependant, malgré les assauts de la grosse industrie, on constate une persistance dans les métiers; ils subissent des transformations internes, ils perdent du terrain sur certains points, ils sont ébranlés sur d'autres, mais leur durée est la preuve de leur nécessité. C'est cette persistance qui a permis à l'Artisanat d'arriver jusqu'à nous fatigué mais non vaincu.

En 1919, l'Artisanat Français, sous l'impulsion de l'Artisanat Alsacien, commence à réagir et à s'organiser. L'Artisanat Alsacien avait vécu sous le régime des lois allemandes qui avaient maintenu la formule des Chambres des Métiers.

Toutefois, après maints tiraillements et conflits, à la veille de la guerre 39/40, le syndicalisme artisanal, malgré vingt ans d'efforts, ne réunissait pas le tiers des artisans recensés.

Depuis son premier message du 17 Juin 1940, le Maréchal Pétain n'a pas cessé de se prononcer en faveur de la renaissance de l'Artisanat et des Métiers. En particulier le 15/8/40, il déclarait :

"Une place beaucoup plus large sera faite aux travaux manuels, dont la valeur est souvent méconnue ... Nous serons aussi amenés à restaurer la tradition de l'Artisanat où triompha pendant tant de siècles la qualité française."

Enfin, le 22 Août 1941, un décret stipulait que toutes les questions concernant l'Artisanat ressortiraient désormais de la compétence du Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle.

Le Service de l'Artisanat, installé maintenant 15, Avenue d'Eylau à Paris, est divisé en trois grandes sections qui possèdent les attributions suivantes :

1ère section : Questions techniques.

2ème section : " économiques et financières.

3ème section : Organisation professionnelle et répartition des matières.

Un service d'inspection assure la liaison avec les Chambres des Métiers et les Délégués régionaux et départementaux.

L'Echelon de Vichy représente le Service en Zone non occupée.

Ainsi, après vingt années de balbutiements, d'efforts patients trop souvent incompris, pour la première fois depuis 150 ans, un important service ministériel est chargé de la représentation officielle des droits et des intérêts des artisans.

Dans ces derniers temps, les Pouvoirs Publics se sont efforcés de soutenir l'Artisanat en lui réservant des travaux. Il ne faut pas qu'il boude à cette offre, il faut qu'il y participe en se groupant et que, sur les grandes constructions, un pourcentage des sommes affectées soit détaché aux fins de décoration artistique et réservé aux artisans d'art.

Si l'Artisanat a besoin momentanément de la tutelle de l'Etat, il ne faut pas qu'il attende tout de celui-ci. Il faut qu'il se hisse au niveau de l'époque, des exigences et des nécessités de la révolte du monde. Il faut qu'il sorte de son individualisme et qu'il entre dans cette vie collective qui le sollicite de toutes parts. Il ne faut pas qu'il hésite à aménager ses ateliers, à perfectionner son outillage et pour cela, qu'il use du crédit, qu'il se groupe en coopératives, qu'il réorganise sa formation professionnelle, qu'il s'instruise, qu'il se cultive.

Ce n'est qu'à ces conditions qu'il affirmera sa "nécessité économique", aussi utile à la France que sa "nécessité sociale et culturelle".

En terminant, je vous donnerai le texte de l'inscription figurant au seuil de l'immeuble du Service de l'Artisanat, Avenue d'Eylau :

Artisans !

Cette maison est la vôtre, ce service a été créé par le Maréchal pour vous aider.

Dans l'exaltation de vos métiers remis à l'honneur, tous ensemble nous bâtirons la communauté française

F. GONON 5637 VI/G

=====
"Interviews Hardthöhe"

La Paix sociale

"La Paix Sociale" -me disait un historien en K.G. en quittant ses leggings au soir d'une conférence- "les prisonniers après trois ans d'exil la souhaitent trop ardemment pour qu'avec les mirages de l'éloignement, elle ne leur apparaisse pas comme un idéal assez facile à réaliser. N'ont-ils pas oublié leurs douloureuses expériences

passées, et le contact des dures réalités qui les accablent à nouveau au retour."

Pour le savoir et connaître la mentalité de nos camarades de 1943, j'ai pris par une belle après-midi mon bloc et mon crayon et je suis aller interviewer sur les durs pavés de la Harathöhe quelques amis.

- "Quels étaient avant 1939, leur ai-je demandé, les principaux obstacles à la paix sociale dans votre entreprise ?"

Un patron, à brassard vert et à lunettes foncées, un policier du camp, tout en surveillant d'un oeil averti une corvée, a bien voulu me répondre :

- "La paix sociale était souvent troublée par une certaine incompréhension apportée par les syndicats dans un but purement politique et démagogique. Ils s'opposaient, par exemple, aux accords privés. Pourquoi ?"

Un ingénieur, au camp jeune policier, qui s'affaire entre deux baraques, me confia rapidement :

- "La propagande communiste sévissait dans ma branche métallurgique et causait beaucoup de troubles. Les chefs syndicaux ont, à des fins personnelles ou politiques, envenimé souvent les rapports entre les dirigeants et les ouvriers."

Bien persuadé du rôle des mauvais bergers dans la vie sociale, il me tardait cependant d'avoir le point de vue de ceux qui travaillent et qui peinent, sans avoir eux, l'aisance. Le hasard faisait bien les choses, je papote avec un ancien délégué syndical ; entre les nouilles et le pain d'épices, je lui pose brutalement ma question. Il campa sa lourde tête sur ses épaules, se redressa et me dit tout de go :

- "La mauvaise volonté patronale était le principal obstacle à la bonne entente dans l'entreprise où je travaillais. Il était difficile de faire comprendre à nos employeurs que nous avons besoin d'un minimum vital. Ils ne nous ont accordé quelques avantages qu'en 1936, sous l'empire de la peur."

Cette fois, je l'avoue, je ne comprenais plus ! Quel abîme entre employeurs et employés ! Mais n'étaient-ils pas les uns et les autres victimes du régime économique lui-même, de la loi d'airain du capitalisme, de la concurrence qui oppose sans cesse le bénéfice nécessaire à l'entreprise, au salaire nécessaire à la vie ?

Décidé tout de même à ne pas clore là mon enquête, je recherchai patiemment mes interlocuteurs pour leur poser une nouvelle question et les orienter sur un plan constructif. "Quelles sont les réformes les plus urgentes pour mettre fin à la lutte des classes ?"

Notre patron m'a dit :

- "Il faudra assurer à tout travailleur un salaire vital minimum lui permettant de vivre dignement, quelles que soient ses capacités."

Et l'ingénieur :

- "Il faut donner à l'ouvrier une vie digne par un salaire suffisant et lui retirer l'incertitude du lendemain."

Et notre employé :

- "Le premier but à atteindre pour mettre fin à la lutte des classes, c'est tout d'abord de donner à l'ouvrier un salaire lui permettant de vivre dignement, lui et sa famille, non en ayant l'air de s'apitoyer

sur son sort, "pour mettre du beurre dans ses spinards". L'ouvrier a sa dignité d'homme, il en est très jaloux, pas d'aumône, mais son droit, un droit d'autant plus justifié qu'il y a souvent une différence scandaleuse entre les revenus.

Encouragé par cette heureuse unanimité du patron et de l'ouvrier, et cette compréhension générale de la "dignité" du travailleur, je continuai nos entretiens :

- "Il faut multiplier les rapports entre les deux classes - me dit mon camarade de popote- et dans les grandes entreprises par l'intermédiaire de délégués." "il faut -dit l'ingénieur- que patrons et salariés apportent une plus grande compréhension dans leurs rapports, que chacun dans sa sphère comprenne le sens et la portée de son travail." Et -me dit notre patron-policier avec compréhension- les patrons devront se rapprocher de leurs collaborateurs et cesser d'être le "Monsieur" tout puissant que l'on craint. Ils devront montrer qu'ils ne sont que des hommes qui désirent permettre à chacun de vivre en homme. L'ouvrier de son côté devra cesser de voir en son patron un exploiteur."

Comprenant la portée de ce dernier vœu, je ne pus m'empêcher de lui faire remarquer qu'il ne pourrait se réaliser sans une nouvelle organisation sociale où le profit ne soit pas réservé au seul capital. Et notre ouvrier qui prêtait l'oreille d'ajouter :

"Oui, il faudra arriver à une participation des ouvriers aux bénéfices. Dans les mauvaises années, s'il y a des sacrifices, qu'ils soient partagés par tous. Si un patron est incapable de gérer son affaire, il faut la lui retirer. Je reconnais à quelqu'un le droit de disposer de sa vie, mais pas de celle des autres."

Je désirais aussi avoir l'avis de mes camarades sur les réformes en cours.

"Le syndicat unique supprimera la concurrence démagogique et il devra s'abstenir de toute action politique. A cet effet, la suppression du suffrage universel évitera la recherche d'une clientèle électorale". Tel fut l'avis de notre patron, mais notre ouvrier se montra au contraire inquiet de ce syndicat unique. -"Dans quelles mains va-t-il passer ? Si l'Etat s'en empare, quelle liberté lui restera-t-il ? Comment seront choisis les délégués syndicaux ? Si on écarte l'élection, le choix ou même l'agrément par le corps patronal n'ôtera-t-il pas toute indépendance à nos représentants ?"

Rien d'étonnant à ce que des appréhensions se manifestent au souvenir des difficultés et des luttes passées ! Elles ne seront dépassées que si la Charte est appliquée dans l'esprit fixé par le Maréchal à St Etienne et à Commentry, dans la recherche du but qu'il lui fixait encore le 4 Avril dernier : "Supprimer la condition prolétarienne."

Appréhensions devant la Charte encore imprécise mais confiance dans son action et dans son esprit. L'un m'a dit : "l'idée est bonne" l'autre : "Elle donne les possibilités d'un rapprochement".

Et notre ingénieur a conclu : "La paix sociale demande beaucoup de doigté et de délicatesse, une éducation nouvelle du patronat et des masses.

Tel est aussi l'avis du

"CURIEUX".

TRAVAIL

et *Le Travail*

En 1936, la durée du travail hebdomadaire fut réduite à 40 heures. Comment les ouvriers allaient-ils "tuer le temps" ? On créa les loisirs. M. Léo Lagrange en fut le Sous-Secrétaire sénillant. Les humoristes s'en réjouirent. Nos bons conservateurs attribuèrent cette initiative à Pierre Dac et à "L'Os à moelle". Organiser des loisirs n'était-ce pas empêcher les gens de se distraire à leur guise, de boire leur apéritif, de fumer béatement, de bêcher leur jardin ou de prendre contact avec le monde féminin ? Une nouvelle tyrannie du progrès, en somme ...

Et pourtant, les spécialistes ouvriers et patronaux du Travail ont pesé le problème depuis longtemps, en Amérique, en Russie, en Italie et en Allemagne où a été mise sur pied la gigantesque "Kraft durch Freude" - La Force par la Joie.

En France, on est peu enclin aux loisirs collectifs. Les loisirs sont pour nous un élément essentiel de notre développement personnel. Le travail fait partie de la vie. Il n'est pas toute la vie. Nous voulons avoir du temps disponible pour fortifier notre corps, cultiver notre esprit, nous consacrer à notre famille ... à notre guise. C'est dans ce sens que sont allées jusqu'ici toutes nos lois sociales.

Mais on ne peut nier qu'un effort s'impose pour ordonner et valoriser nos loisirs. Pourquoi ?

1/- Il y a des métiers très durs, dans les mines, la métallurgie, la chimie, par exemple, qui appellent comme contre-poison des exercices physiques appropriés. D'autres, comme le travail à la chaîne, mécanisent non seulement les réflexes du corps, mais aussi, hélas, ceux de l'intelligence. Qui niera la nécessité d'une réaction dirigée ?

2/- Les jeunes ont essentiellement besoin de loisirs bien faits. Leur éducation n'est pas faite. Le pays ne peut tolérer une insuffisance qui compromettrait gravement sa force et son avenir. Une direction collective s'impose pour eux.

3/- Les loisirs permettent l'organisation d'équipes de toute espèce. Ces équipes seront -le Maréchal l'a dit et l'expérience l'a prouvé- les meilleures écoles de cet esprit communautaire dont nous devons attendre, en définitive, le salut de la France et des Français.

Rassurez-vous. Ces loisirs organisés ne doivent pas être tous les loisirs. Il ne s'agit pas d'une mobilisation permanente. Comme dans le travail, il y aura le secteur libre et le secteur dirigé. Que l'on se persuade bien de l'importance de ce dernier. L'expérience de 36 a prouvé que les loisirs ouvriers ne s'organisent pas sur le modèle des loisirs bourgeois. Une équipe ouvrière n'est pas un club à l'anglaise. Les "théâtres du peuple" ont fait des fours noirs pour n'avoir pas su apporter à leurs spectateurs les émotions attendues.

Il y a une tâche immense d'éducation à accomplir. Les loisirs, judicieusement utilisés, en fournissent le moyen. Plus tard, lorsque tous les hommes seront parvenus à développer toutes les possibilités physiques et intellectuelles qui sont en eux, le mot "loisir" disparaîtra de lui-même.

Il n'y aura plus que la vie.

André PLANTIER

